



The Great Lakes - St. Lawrence Seaway System
Le réseau Grands Lacs - Voie maritime du Saint-Laurent

2025 - AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 6

Navires à quai dans la Voie Maritime

Nous rappelons aux navigateurs qu'ils doivent s'en tenir aux règlements suivants:

1. Navires amarrés dans la Voie Maritime:
 - Veiller sur les câbles d'amarrage
 - Rapporter immédiatement tout bris de câble d'amarrage au centre de contrôle du trafic de la Voie Maritime.

2. Dépassement d'un navire amarré dans la Voie Maritime:
 - Le dépassement d'un navire amarré dans la Voie Maritime doit se faire à la vitesse la plus réduite possible.

Merci de votre collaboration.

Le 13 mars 2025